

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet
d'amélioration de la
qualité de l'eau
potable (SEDIF)

Date de la concertation
continue

Du 02 mars 2024 au 02
mars 2025

Agnese BERTELLO, Nathalie DURAND

Désignées par la CNDP

Le 16 juin 2025



Sommaire

Synthèse	3
Les enseignements clefs de la Concertation Continue	3
Préambule	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	5
La mission des garantes	5
Fiche d'identité du projet	6
La gouvernance du projet :	6
Contexte du projet :	6
Objectifs du projet	7
Caractéristiques principales :	8
Coût	9
Calendrier de l'opération et de la concertation continue :	9
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du Débat Public	10
Engagement du responsable de projet	10
Actualités liées au projet et évolution(s)	11
Des évolutions ont eu lieu en lien avec la concertation continue	11
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	14
Le suivi des engagements du porteur de projet	14
Les arguments exprimés	20
Avis des garantes sur le déroulement de la concertation	22
La suite de la concertation continue et les prochaines étapes du projet	25
Les prochaines étapes de la concertation continue	25
Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet	26
Liste des annexes	28

Synthèse

Les enseignements clefs de la Concertation Continue

Le projet « Vers une eau pure, sans chlore et sans calcaire » du Sedif concerne l'introduction d'une nouvelle technologie de filtration membranaire de l'eau potable. Cette technologie de filtration sera introduite dans trois usines du Sedif, celles de Neuilly-sur-Marne, de Choisi-le-Roi et de Méry-sur-Oise.

Après le débat public, qui s'est déroulé entre avril et juillet 2023 et s'est achevé par la présentation du rapport final en novembre 2023, une concertation continue a débuté en mars 2024.

Les recommandations de l'équipe du débat adressées au Sedif, résumées dans le tableau disponible en annexe 5, portaient sur la nécessité d'approfondir un certain nombre de questions liées notamment à l'impact environnemental du projet, à la nécessité d'un meilleur équilibre entre les actions curatives et les actions préventives, et aux aspects économiques, notamment en termes de viabilité financière à long terme et d'impacts sur l'économie générées pour les usagers. D'autres recommandations concernaient la nécessité de mettre en place des modalités de gouvernance du projet plus inclusives et participatives.

Au cours de la première année de la concertation continue, selon les garantes, le SEDIF a essentiellement informé le public sur le coût du projet, la technologie retenue et les bénéfices pour les usagers (allongement de la durée de vie de l'électroménager).

Les éléments pris en compte ont porté sur l'information du public :

- La publication du dossier de présentation de l'avancée du projet¹, téléchargeable sur le site internet de la concertation continue² ;
- La réunion d'ouverture³ : actualisation du coût du projet, solution technologique retenue (une vidéo pédagogique) ;
- Les informations sur la concertation continue diffusées dans la newsletter du Sedif ;
- L'actualisation des bénéfices économiques pour les usagers avec la publication de 2 bilans économiques (2 instituts de recherche différents : l'Institut national de l'économie circulaire (INEC)⁴ et l'Ensaie⁵, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique de Paris) pour apporter des regards complémentaires et l'organisation d'un webinaire sur ce sujet ;
- Un site internet permet d'informer le public, poser des questions, émettre des avis et faire des propositions.

Le Sedif a également élargi ces compétences dans le cadre de la gouvernance :

- Le lancement des candidatures pour les Commissions Locales d'Information sur la Production d'Eau Potable (CLIPPEP) ;
- La prise en compte de la Compétence de la gestion et la préservation de la ressource en eau et crée une division interne pour poursuivre cette mission.

Le choix du futur délégataire a été pris début 2024. Ce qui a eu comme conséquence un retard dans la réalisation des engagements pris par le Sedif pour la concertation continue. Le calendrier fixé au début de la concertation continue, a été suivi partiellement notamment en ce qui concerne la création des Commissions Locales d'Information sur la Production d'Eau

¹https://concertation-continue-sedif.fr/wp-content/uploads/2024/11/SEDIF_concertation-continue_DMO_WEB.pdf

² [Accueil - Concertation continue SEDIF](#)

³https://concertation-continue-sedif.fr/wp-content/uploads/2024/11/SEDIF-CR-lancement-concertation-continue_VDEF.pdf

⁴ [Etude SEDIF](#)

⁵ https://concertation-continue-sedif.fr/wp-content/uploads/2025/04/Rapport-detude-EJESDIF_VF.pdf

Potable, CLIPEP, l'organisation de réunions publiques, ateliers, débats mobiles, etc., ayant pour objet les thèmes et les questions qui restent au cœur des inquiétudes des citoyen.nes.

Ce début de concertation continue a été surtout informatif et nécessiterait une participation plus effective avec des travaux entre participant.es.

Préambule

A la suite du débat public de l'Eau potable en Île-de-France, qui s'est tenu du 20 avril au 20 juillet 2023. Le Syndicat des Eaux d'Île-de France a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Agnese Bertello et Nathalie Durand de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'enquête publique qui est prévue au deuxième trimestre 2025.

Le présent document est le premier rapport intermédiaire des garantes, couvrant la période de 02 mars 2024 au 31 avril 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 7 août 2022 : La CNDP est co-saisie par les porteurs de projet, SEDIF et RTE
- 7 septembre 2022 : la CNDP décide d'organiser un débat public sur ce projet
- 20 avril 2023 au 20 juillet 2023 ; débat public présidé par Paola OROZCO-SOUËL * puis Agnese BERTELLO et 5 membres : Martin DELAROCHE, Nathalie DURAND, Laurent HIDALGO-FROAZ, François GUGUEN, Alain ROTBARDT.
- 20 septembre 2023 : Publication du compte rendu et du bilan du débat public
- 16 novembre 2023 : Les maîtres d'ouvrages SEDIF et RTE publient leur décision à l'issue du débat public sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Ile-de-France (SEDIF)
- 10 janvier 2024 : désignation de Nathalie DURAND⁶ puis le 14 février 2024 ; désignation Agnese BERTELLO⁷ pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
- Juin 2025 : Publication du premier rapport intermédiaire de la concertation continue

La mission des garantes

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garantes font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Les garantes reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet

Dans le cadre de la concertation continue, les garantes s'assurent que :

- Les recommandations des garantes et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public soient bien pris en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies ;
- Le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

⁶ Décision de la désignation de Nathalie Durand comme garante de la concertation continue en Annexe 1 de ce document

⁷ Décision de la désignation d'Agnese Bertello comme garante de la concertation continue en Annexe 2 de ce document

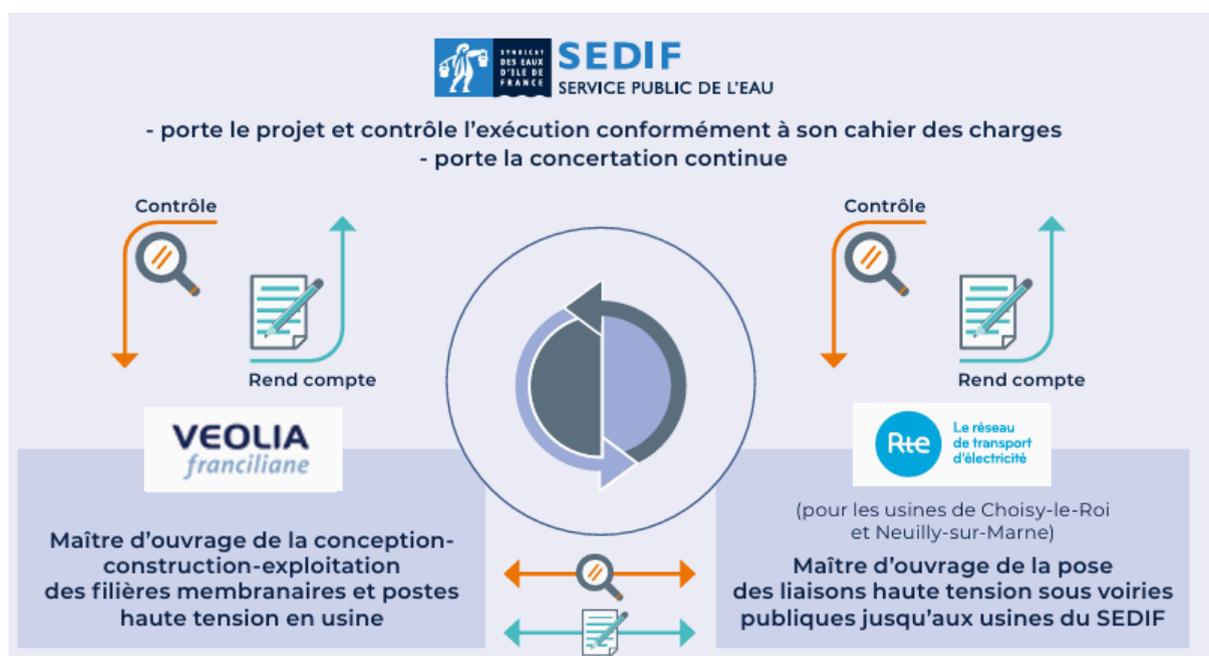
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échanges.

Fiche d'identité du projet

Le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) a un projet d'installation d'un procédé de filtration membranaire haute performance (mix d'osmose inverse basse pression et de nanofiltration) sur ses principales usines situées à Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise, pour la production d'eau potable de plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens.

La gouvernance du projet :

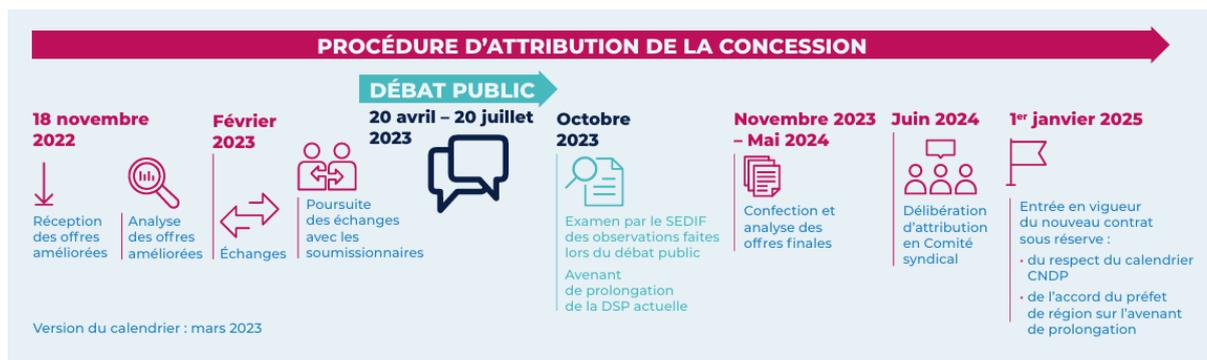
- Le SEDIF, autorité organisatrice, contrôle, donne les axes stratégiques et assure l'essentiel des travaux sur le patrimoine industriel - dont il est propriétaire. Il garde la maîtrise des investissements et du prix de l'eau. L'exploitation des usines, l'entretien du réseau ou encore la relation avec les usagers sont quant à eux délégués à un délégataire.
- Depuis le 1er janvier 2025, son délégataire est Franciliane, filiale à 100% de Veolia. Le délégataire exploite au quotidien le service (usines, gestion du réseau de distribution et gestion des abonnés du service). La durée du contrat de concession est de 12 ans.



Contexte du projet :

L'appel d'offre pour le délégataire de service public du SEDIF

Dans le cadre de la concession pour l'exploitation de la gestion de l'eau, le SEDIF est dans l'obligation de faire des mises en concurrence régulières. L'échéance du contrat était le 31 décembre 2024. Le contrat a été prolongé pour une durée de deux années en raison d'une part, du report des élections municipales en 2020, dû à la crise sanitaire (Covid-19) et d'autre part, au débat public sur le projet du SEDIF. La date limite de réception des plis de candidature était fixée au 6 juillet 2021. L'examen a démarré dès la réception des offres le 1er avril 2022. Il s'est poursuivi jusqu'à la prise en compte des recommandations issues du débat public sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) et du bilan de la Commission en charge du débat en vue, d'une part, d'ajuster le cahier des charges relatif au projet de filière haute performance et, d'autre part, d'intégrer les incidences qui en découleraient sur le projet de contrat en cours et le processus de concession correspondant.



Source : Dossier du Maître d'Ouvrage p.15

La pollution des eaux de surface en région Île-de-France⁸

En Île-de-France, des micropolluants et des micro-organismes pathogènes sont présents dans les eaux de surface. Cette problématique concerne tous les producteurs d'eau potable qui utilisent ces ressources, et particulièrement le SEDIF qui prélève dans la Seine, la Marne et l'Oise 97 % de l'eau brute nécessaire pour produire l'eau potable.

Les filières actuelles de traitement des usines de Choisy-le-Roi, de Neuilly-sur-Marne et de Méry-sur-Oise, pourtant complètes pour répondre aux obligations réglementaires, ne peuvent retenir certains pesticides et leurs métabolites, que les progrès des connaissances scientifiques mettent à jour. Les récents débats autour des « polluants éternels » (les PFAS, substances per- et polyfluoroalkylées), en sont une illustration supplémentaire.

Compte tenu des incertitudes persistantes sur les effets de la combinaison simultanée de certains micropolluants sur la santé (« effet cocktail ») ; le SEDIF considère qu'il doit agir en vertu du principe de précaution (quand les effets ne sont pas connus) ou du principe de prévention (quand les effets sont connus) consacrés par la Constitution. Au travers de son projet, et dans la continuité de l'installation des membranes de nanofiltration de Méry-sur-Oise en 1999, le SEDIF vise à sécuriser l'alimentation en eau potable de 4 millions d'habitants pour les 30 prochaines années.

Objectifs du projet

Pour le SEDIF, ce projet lui permettra d'atteindre les 3 objectifs qu'il s'est fixé :

- Sanitaire : appliquer les principes de précaution et de prévention et anticiper la réglementation en retirant un maximum de micropolluants (PFAS, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens...), en diminuant le chlore utilisé voire en s'en passant.
- Écologique : améliorer la qualité et le goût de l'eau afin de réduire la consommation d'eau en bouteille, de produits d'entretien, savons, shampoings, ... et de leurs contenants.
- Économique et énergétique : distribuer une eau moins calcaire pour réduire la consommation d'énergie chez les particuliers, allonger la durée de vie des appareils électroménagers et gagner en pouvoir d'achat en réduisant la consommation d'eau en bouteille.

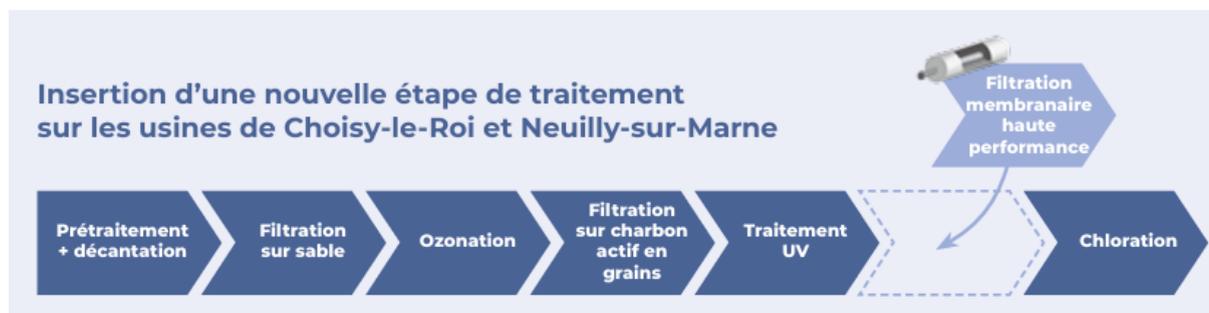
Le projet porté par le SEDIF nécessite par ailleurs un raccordement au réseau électrique 225

⁸ [Pourquoi améliorer la qualité de l'eau potable ? - Concertation continue SEDIF](#)

kV de RTE pour sécuriser l'alimentation électrique des usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne qui connaîtront une augmentation de la consommation d'énergie d'environ 100 GWh/an.

Caractéristiques principales :

Le SEDIF va mettre en place une filière membranaire « haute performance » (combinaison de nanofiltration et d'osmose inverse basse pression) sur chacune de ses trois usines : Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne. Ce traitement permet l'élimination d'une grande majorité de micropolluants, de sels dissous dont le calcaire, et produit une qualité d'eau telle que la chloration de l'eau ne devrait plus être nécessaire.



Les phases pilotes ont débuté sur les usines de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi⁹.

Franciliane, filiale de Véolia estime pouvoir atteindre des taux d'"abattement" (décontamination) "de l'ordre de 95%" pour les PFAS à chaîne longue (au moins six atomes de carbone) et "de 75 à 80%" pour un PFAS à chaîne courte, comme le TFA, considéré comme plus difficile à détecter et à décontaminer, a indiqué Grégoire Müller, Directeur de la division eau de source de Franciliane.¹⁰

Pour cela, sont combinées des membranes de nanofiltration et des membranes d'osmose inverse basse pression -- dans les deux cas d'épais rouleaux de dentelles de polymère trouées de pores microscopiques autour d'un tube où circule l'eau. La combinaison de ces deux types de membranes est adaptable selon la qualité initiale de la ressource et la saisonnalité.

L'eau produite par ces installations à l'échelle 1/250e, "ne sera pas distribuée aux usagers. Elle servira à l'analyse de différents paramètres qui seront communiqués notamment aux services de contrôle de l'État, en vue d'obtenir les autorisations environnementales, avec une enquête publique conduite par un commissaire-enquêteur, prévue pour le troisième trimestre 2025.

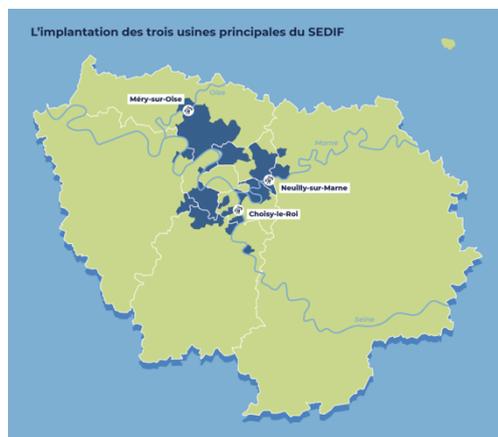
Puis, la filtration membranaire sera installée à l'échelle industrielle "d'ici fin 2027" pour l'usine de production de Méry-sur-Oise, déjà équipée de membranes de nanofiltration et "à horizon 2032" pour les usines de Choisy le Roi et Neuilly-Sur-Marne, selon le Sedif. Cette nouvelle étape de traitement complètera la filtration sur charbons actifs en grains déjà existante, qui retient déjà certains polluants éternels.

⁹ AFP_ Projet "eau pure" en Ile-de-France : les tests de Veolia ont démarré _ 7 mai 2025 (paragraphe extrait de l'article)

¹⁰

Localisation du projet :

Les trois usines principales du SEDIF, implantées en Île-de-France, utilisent comme ressource la Seine à Choisy-le-Roi, la Marne à Neuilly-sur-Marne, et l'Oise à Méry-sur-Oise, pour produire quotidiennement 750 millions de litres d'eau potable environ, soit l'équivalent de 300 piscines olympiques. Elles sont donc vulnérables à toutes les sources de pollution (industrielles, agricoles, domestiques, accidentelles...) émises sur les bassins-versants de ces cours d'eau.



Coût³ :

L'investissement du SEDIF sera de 1,07 milliard d'euros HT. Cela entraînera une augmentation de la part eau potable sur la facture estimée à 40 centimes pour 1 000 litres. Pour un foyer moyen consommant 10 000 litres par mois, le surcoût mensuel s'élèverait donc à 4 €, compensé par l'utilisation d'une eau douce au robinet.

Calendrier de l'opération et de la concertation continue :

Le projet du SEDIF s'appuie sur plusieurs années de recherche et développement (R&D) et d'études préalables qui ont étudié sa faisabilité technique. Ses grandes étapes sont les suivantes :



Le projet s'inscrit dans un temps long, avec la mise en service des unités membranaires à l'échelle du territoire du SEDIF à horizon 2032, avec :

- Une première échéance fin 2027 pour le remplacement des membranes de Méry-sur-Oise,
- Une seconde échéance aux alentours de 2032 pour la mise en service des membranes sur les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne (y compris raccordements électriques des usines au réseau 225 kV RTE).

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du Débat Public

Engagement du responsable de projet

A l'issue du débat public, l'équipe du débat a formulé un certain nombre de recommandations pour la concertation continue, puis elle a listé les interrogations du public qui ont émergé durant le débat public, mais auxquelles le porteur de projet n'avait pas encore répondu.

L'équipe du débat a recommandé que :

Des demandes de clarification soient précisées sur les enjeux suivants :

- Les enjeux sanitaires ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les enjeux socioéconomiques ;
- Les enjeux de proximité (liés aux travaux) ;
- Les enjeux de gouvernance et de solidarité ;
- Après le débat.

Le tableau des demandes de précisions et recommandations¹¹ du compte-rendu du débat public, et des réponses du porteur de projet, figure dans l'annexe 4 de ce document.

Dans sa réponse au compte rendu de l'équipe du débat, le porteur de projet a apporté des éléments de réponse par rapport à l'ensemble des interrogations du public ; puis il a aussi pris des engagements afin de répondre aux recommandations

Les garantes ont constaté que le maître d'ouvrage a pris en compte et étudié plusieurs demandes faites par le public, comme par exemple :

- L'actualisation du coût du projet ;
- Deux études ([Institut National de l'Economie circulaire INEC](#), [l'ENSAE](#)) sur les bénéfices du projet en termes économiques pour les usagers d'une eau sans calcaire et sans chlore, prenant en compte la réalité de tous les usagers ;
- L'étude de la ressource en eau en amont ;
- Un site internet¹² permet d'informer le public, poser des questions, émettre des avis et faire des propositions.

¹¹ Annexe 4 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes et éléments de réponse du MO.

¹² <https://concertation-continue-sedif.fr/>

Actualités liées au projet et évolution(s)

Des évolutions ont eu lieu en lien avec la concertation continue

Le choix du futur délégataire a été pris début 2024. Les activités de la première année pour la concertation continue, ont concerné surtout :

- L'élaboration des outils d'information et de communication ;
 - La définition et l'approbation par le Comité Syndical des aspects formel liés aux Clipeps (rédaction et validation du règlement) ;
 - La réunion de lancement de la concertation continue.
- Le Sedif a actualisé le bilan économique du projet, a lancé un appel d'offre sur l'étude de la ressource en eau en amont est en cours, un appel à candidature pour les Commissions locales d'information sur la production d'eau potable (CLIEPEP).

Le Sedif a :

- Pris la Compétence de la gestion et la préservation de la ressource en eau et créé une division interne pour poursuivre cette mission ;
- Confié la mission d'actualisation du bilan à 2 différents instituts de recherche : l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) et l'Ensaë, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique de Paris
- Organisé un webinar pour présenter les résultats des études menées sur le bilan économique du projet.

Dans le Dossier de la Concertation Continue, le Sedif a présenté l'organisation générale de la concertation pour les années 2024 – 2025 (voir annexe 5).¹³.

Information et communication

Au cours des premiers mois, en tant que garantes, nous avons fait des préconisations au Sedif dans l'élaboration des outils de communication, d'information et de participation et la définition du calendrier de la concertation continue tant général que pour les trois usines impliquées.

En particulier, on a discuté et proposé un sommaire du dossier de présentation du projet et de la concertation continue. Le projet de dossier a ensuite été révisé en proposant des ajouts et des ajustements tant au niveau de la forme que du fonds. Une plaquette d'information a été ensuite réalisée.

La stratégie de communication a pris en compte tous les outils déjà à la disposition du SEDIF, en proposant des articles et des mises à jour régulières à travers sa lettre d'information et son périodique « Infeau Express ». La plupart des informations ont également été diffusées via les sites web et les magazines des villes concernées (Neuilly sur Marne, Méry sur Oise, Choisi-le-Roi).

Le dossier de la présentation de l'avancée du projet et la plaquette de la concertation :

Le maître d'ouvrage a conçu le dossier de la concertation continue¹⁴ et une plaquette synthétique. Ces outils ont été distribués au public lors des événements de la concertation cités plus haut.

Au total, le maître d'ouvrage a distribué 270 dépliantes entre mars 2024 et mars 2025.

¹³ Dossier de présentation du projet p.46 et 50, [SEDIF concertation-continue DMO WEB.pdf](#)

¹⁴https://concertation-continue-sedif.fr/wp-content/uploads/2024/11/SEDIF_concertation-continue_DMO_WEB.pdf

Le site internet

<https://concertation-continue-sedif.fr/>

L'arborescence, les sessions prévues, le contenu et l'organisation interne du site internet ont fait l'objet d'échanges avec les garantes.

En particulier, un travail a été fait pour rendre l'information accessible à travers un site internet facile à surfer, favoriser un maximum de transparence et d'exhaustivité du point de vue de l'information sur le projet, son développement et les étapes de la consultation en cours. En tant que garantes.

Le site internet est accessible via un bouton d'accès rapide depuis le site www.sedif.com.

Le site rassemble tous les documents produits lors de la concertation, ainsi qu'une interview vidéo à Nathalie Durand, garante de la concertation continue, et du motion design sur le fonctionnement des membranes.

[Vidéo motion design explicative du fonctionnement du mix membranaire](#)

[Vidéo de contexte de la concertation continue](#)

Questions & Réponse



Dès le début, sur le site internet une section Q&R (questions/ réponses) a été prévue. Cette section a d'abord rassemblé les questions les plus fréquemment posées, puis les questions posées lors des événements publics, ainsi que les questions reçues par courrier électronique, ont été intégrées en ligne. Elles ont été accompagnées de réponses.

Les thématiques des questions posées sont les suivantes :

- Dureté / douceur de l'eau
- Refus membranaire et leurs rejets,
- Récupération du phosphore,
- Consommation énergétique des usines,
- Amortissement de l'investissement,
- Indexation du prix de l'eau
- Tarif

Les questions posées lors de la réunion de lancement et du webinaire sur les bénéfices économiques pour les usagers sont intégrées sur le site.

Newsletters

Des informations de la concertation continue ont été publiées dans les newsletters suivantes :

- [Mai 2025](#): présentation des résultats des études économiques du projet ;
- [Avril 2025](#): présentation de la visite du pilote concernant la filière membranaire et annonce du webinaire sur les bénéfices économiques pour les usagers du SEDIF;
- [Mars 2025](#) : appel à candidatures pour les CLIPEP ;
- [Février 2025](#) : mise en service des pilotes.

“Inf’eau Express”

Le magazine trimestriel a été envoyé à un fichier d’environ 2000 personnes (élus, décideurs franciliens, services de l’Etat...).

- N°112 de janvier 2025 – [accessible sur ce lien](#)
Sujets liés à la concertation continue : lancement de la concertation continue / interview avec Thomas Martin, Responsable Service Études et Filières Haute Performance.
-
- N°113 d’avril 2025 – [accessible sur ce lien](#)
Sujets liés à la concertation continue : article sur les pilotes / interview avec Fanny Chauvière, Cheffe du Service Protection de la Ressource

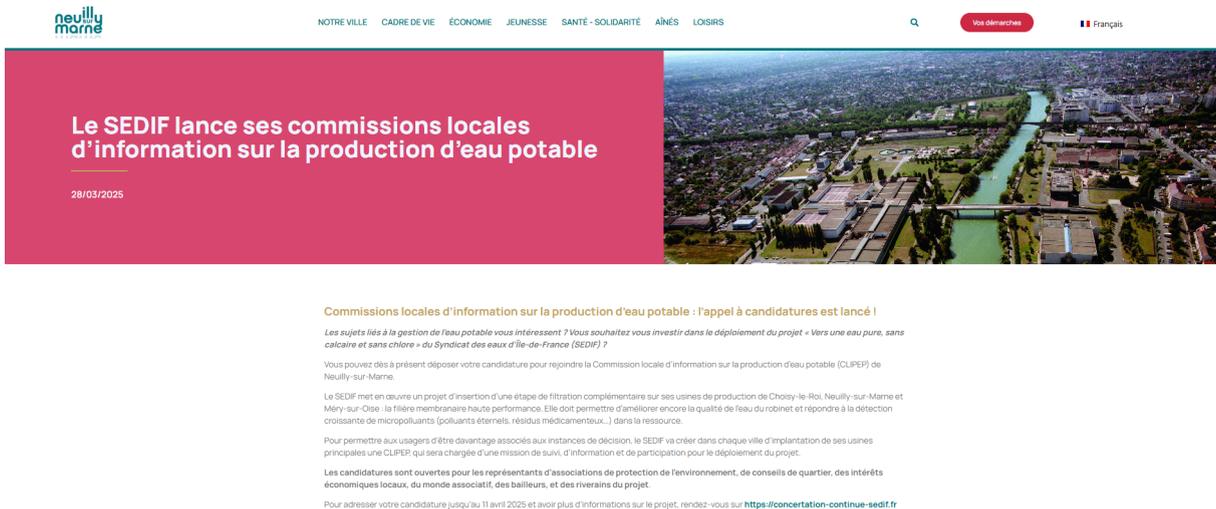
Certaines informations ont été diffusées aussi à travers les magazines et les sites internet des communes impliquées.



ENVIRONNEMENT
Participez à la « clipep » de l’usine des eaux

Dans le cadre de son plan stratégique « *Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore* », le Syndicat des eaux d’Île-de-France (SEDIF) investira un milliard d’euros d’ici 2032 pour équiper ses trois usines de production d’eau potable en membranes de filtration haute performance. Cette technologie vise à éliminer de l’eau du robinet tous les polluants « éternels », micro-plastiques ou résidus médicamenteux que les technologies classiques ne peuvent pas traiter, pour garantir une eau potable irréprochable sur le plan sanitaire. L’usine de Méry, déjà équipée de la technologie de nano-filtration, sera la première à recevoir les nouvelles membranes d’ici 2026. Pour permettre aux usagers d’être régulièrement informés sur le projet et d’exprimer leur avis, une **Commission Locale d’Information sur la Production d’Eau Potable (CLIEP)**, ouverte aux associations de protection de l’environnement, représentants des conseils de quartier, représentants des commerçants, riverains du projet, est créée à Méry.

Si les sujets liés à l’eau potable et à l’environnement vous intéressent, vous pouvez vous informer sur le projet et faire acte de candidature jusqu’au 16 mai pour participer à la CLIEP sur <https://concertation-continue-sedif.fr/commissions-locales-dinformation-sur-la-production-deau-potable-lappel-a-candidatures-est-lance/>



Le SEDIF lance ses commissions locales d’information sur la production d’eau potable

28/03/2025

Commissions locales d’information sur la production d’eau potable : l’appel à candidatures est lancé !

Les sujets liés à la gestion de l’eau potable vous intéressent ? Vous souhaitez vous investir dans le déploiement du projet « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » du Syndicat des eaux d’Île-de-France (SEDIF) ?

Vous pouvez dès à présent déposer votre candidature pour rejoindre la Commission locale d’information sur la production d’eau potable (CLIEP) de Neully-sur-Marne.

Le SEDIF met en œuvre un projet d’insertion d’une étape de filtration complémentaire sur ses usines de production de Choisy-le-Roi, Neully-sur-Marne et Méry-sur-Oise : la filière membranaire haute performance. Elle doit permettre d’améliorer encore la qualité de l’eau du robinet et répondre à la détérioration croissante de micropolluants (polluants éternels, résidus médicamenteux...) dans la ressource.

Pour permettre aux usagers d’être davantage associés aux instances de décision, le SEDIF va créer dans chaque ville d’implantation de ses usines principales une CLIEP qui sera chargée d’une mission de suivi, d’information et de participation pour le déploiement du projet.

Les candidatures sont ouvertes pour les représentants d’associations de protection de l’environnement, de conseils de quartier, des intérêts économiques locaux, du monde associatif, des bailleurs, et des riverains du projet.

Pour adresser votre candidature jusqu’au 11 avril 2025 et avoir plus d’informations sur le projet, rendez-vous sur <https://concertation-continue-sedif.fr>

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

A partir du mois de mars 2024, plusieurs réunions, rencontres et tables rondes ont été organisées. Il s'agit à la fois de réunions déjà programmées par le Sedif, dans lesquelles la concertation continue a été intégrée à l'ordre du jour, et d'événements organisés par d'autres acteurs institutionnels (Conseil économique social et environnemental (CESE) et la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France. (DRIEAT) sur le thème de l'eau auxquels le Sedif a été convié et au cours desquels le projet de filtration membranaire et la concertation continue ont été abordés. A cela s'ajoute la réunion de lancement de la concertation continue proprement dite, qui s'est tenue en novembre 2024.

Rencontre n°1 :

Conférence Eau à Eaubonne – 13.4.24

Le Sedif a été invité à participer, avec les garantes, à la conférence « EAU », organisée à Eaubonne par l'association café vert Eaubonne et le collectif Val Parisis. La conférence a abordé les enjeux et défis de la crise de l'eau sous plusieurs angles. Monsieur Cauterman, Directeur général des services techniques du Sedif, y a participé. Les garantes ont pris la parole pour présenter les objectifs de la concertation continue et ses phases de développement. Un représentant du groupe de jeunes qui a rédigé le [Manifeste du Futur](#) lors du débat public était également présent à la réunion, pour apporter le point de vue des jeunes.

Lieu : Eaubonne

Date : 13 avril 2024

Participants : 50 personnes environ

Rencontre n°2 :

Réunion d'information sur les enjeux de la production d'eau potable, la surveillance et la protection de l'Oise – 17.5.24

Au cours de cette réunion, le Sedif a présenté son choix de prendre officiellement la compétence de gestion et préservation de la ressource. Il a indiqué des données sur le niveau de pollution de l'Oise et de son bassin versant. Les programmes de préservation de la ressource, les études scientifiques, déjà mis en œuvre par le Sedif, ont été présentés aux participants, ainsi que les réglementations spécifiques, les obligations et les contrôles exigés par la loi.

Le débat public et la concertation continue ont été évoqués, la présence d'une des garantes à la réunion a été soulignée, mais il n'y a pas eu de présentation effective de la concertation continue. La réunion s'est poursuivie par une visite de l'usine de Méry sur Oise où des membranes de nano filtration sont déjà installées.

Lieu : Usine Sedif de Méry-sur-Oise

Date : 17 mai 2024

Participants : 40 personnes environ

Rencontre n. 3 :

Commission consultative du Service Public Local (CCSPL) – 18.10.24

Les CCSPL sont des instances consultatives mises en place dans les collectivités territoriales pour informer les habitants et les associer davantage à la décision publique. Une réunion des membres de la Commission est prévue chaque les 6 mois.

La CCSPL peut s'occuper des sujets suivants :

- Le choix du mode de gestion du service public de l'eau potable ;
- L'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des rapports d'activité du SEDIF et du délégataire ;
- Le suivi du contrôle de la délégation de service public, de la relation usagers et des résultats de l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau ;
- L'avis sur les projets de participation à des programmes de Recherche & Développement (R&D).

Au cours de la réunion de novembre 2024, un espace spécifique a été réservé à la présentation de la concertation continue et du rôle des garants. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- La concertation continue et le rôle des garantes ;
- La création de la société Franciliane,
- Le nouveau contrat,
- Le nouveau règlement de service,
- Les services supplémentaires d'assistance aux usagers demandés au délégataire.
- La nouvelle charte de l'usager.

La commission est composée ;

- Des élus (Grand Paris Sud Est Avenir,
- Vallée Sud Grand Paris,
- CA Val Parisis, Grand Paris Grand Est)
- Associations (CLCV - Consommation, logement et cadre de vie,
- AFOC - Association Force Ouvrière Consommateurs,
- Fédération Nationale des Familles de France,
- UFC Que choisir Ile-de-France, C.S.F.
- Confédération syndicale des familles.



Lieu : Paris
Date : 18 octobre 2024
Participants : 10 personnes

Rencontre n. 4 :

La réunion de lancement de la concertation continue, 13.11.2024

La réunion de lancement de la concertation continue s'est tenue à Paris le 13 novembre 2024.

Environ 80 personnes y ont participé. Parmi elles, plusieurs représentants des associations ayant participé au débat public, des citoyens et des professionnels (autres autorités organisatrices, techniciens, institutions, etc.)

Après les discours d'ouverture de Monsieur Strehiano, premier vice-président du Sedif, et des garantes, la soirée s'est déroulée à travers 3 temps forts, chacun suivi d'un temps d'échanges.

Les trois temps forts portaient sur les sujets suivants :

1. Avancées du projet depuis le débat public
2. Présentation de la filière membranaire haute performance
3. Financement du projet,
4. Concertation continue

1. Avancées du projet depuis le débat public

Yannick Pétilion, chargé d'études et d'opérations au SEDIF, a présenté les actions mises en œuvre depuis la fin du débat public en matière de préservation de la ressource de de protection de l'environnement, avec en particulier la prise officielle de la compétence « protection de la ressource » par le Syndicat. Ce focus est suivi par un éclairage scientifique : « Pesticides, PFAS, santé et eau du robinet » par Monsieur Xavier Coumul, professeur en toxicologie et chimie. Il évoque le rapport d'expertise « [Pesticides et santé \(2021\)](#) » et souligne les principaux résultats de la recherche.

2. Présentation de la filière membranaire haute performance

Grégoire Müller de Franciliane, et Merel de Wildt d'OTV, mandataire du Groupement de conception-construction, ont présenté la filière membranaire haute performance qui va être déployée dans les usines. Ils ont décrit la technologie choisie, qui conjugue nanofiltration et osmose inverse basse pression, puis ont présenté les solutions mises en œuvre pour la gestion des consommations énergétiques.

3. Financement du projet

François-Xavier Fourneyron, directeur des Finances au SEDIF, a présenté la stratégie globale d'investissement du SEDIF, le schéma et la stratégie de financement du projet.

Au cours de la session d'échange finale, des participants sont revenus sur l'absence de l'État, qui devrait être autour de la table.



Lieu : Paris

Date : 13 novembre 2024

Participants : 80 personnes

Rencontre n°5 :

Débat Mobile Boulogne Billancourt – Semi-Marathon, 15 novembre 2024

Le Sedif était présent avec son stand au Semi-marathon de Boulogne Billancourt. Un échange d'informations sur le niveau de connaissance du système de production d'eau a eu lieu et du matériel d'information a été distribué. Au total, 50 contacts ont été enregistrés sur le stand. Deux agents du Sedif étaient présents pour présenter le projet et répondre aux questions du public.

Rencontre n° 6 :

Cop eau Île-de-France – 05.12.24

L'événement s'est tenu le 5 décembre 2024. 85 participants inscrits (élus, opérateurs, associations, représentants du monde agricole et industriel) pour échanger sur les enjeux et implications de la ressource et proposer des actions concrètes qui seront intégrées dans la feuille de route de la planification écologique francilienne à l'horizon 2030 en cours de création.

Un diagnostic territorial a été partagé sur les thèmes suivants : protection des captages, sobriété dans l'utilisation de l'eau, désimperméabilisation des sols, ...

Lieu : Paris

Date : 5 décembre 2024

Participants : 85

Site internet : <https://www.planification-ecologique-idf.fr>;

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plus-de-85-participants-reunis-jeudi-5-decembre-a13104.html?lang=fr>

Rencontre n° 7 :

« L'eau une ressource vitale », CESE – 9.12.24



Le Sedif a participé à la réunion organisée à Paris par le CESE le 9 décembre 2024 « L'eau une ressource vitale ».

Plusieurs tables rondes étaient prévues ; les intervenants étaient surtout des représentants des CESER et des CODEV. Chacun de ces acteurs a présenté les résultats de recherches et d'actions menées sur son territoire pour ouvrir une réflexion générale sur les enjeux liés au secteur de l'eau et à la protection des ressources face

au changement climatique et aux pollutions. Monsieur COTERMAN, Directeur Général des Services Techniques du Sedif, est intervenu lors de la troisième table ronde « Qualité et gestion de l'eau : sensibiliser, protéger, et innover » pour présenter le projet de filtration membranaire et les raisons de sa mise en place par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (santé, captation des micropolluants et microplastiques). Le Sedif était le seul opérateur du secteur impliqué.

Lieu : CESE, Paris

Date : 9 décembre 2024

Participants ; 100 environs

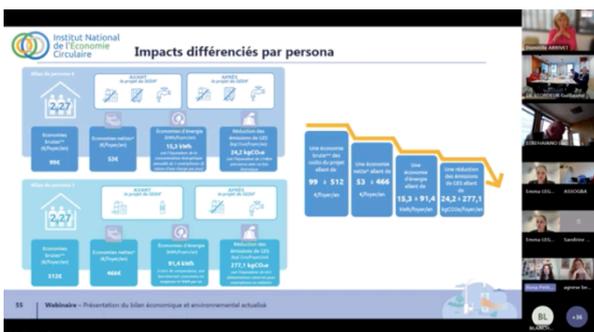
Site internet : <https://www.lecese.fr/actualites/evenement-leau-une-ressource-vitale>

Rencontre n° 8 :

Visite Installation projet pilote – usine Neuilly sur Marne, 7.2.25

Une visite de l'usine pilote de Neuilly sur Marne a eu lieu le 7 février 2025. Cette visite a été l'occasion d'enregistrer une vidéo d'information sur le fonctionnement des membranes haute performance. Une interview vidéo de Nathalie Durand, garante CNDP, a également été enregistrée. Ces deux vidéos ont été publiées sur le site internet et reprises dans la newsletter et les outils de communication du Sedif.

A cette occasion, l'organisation de visites de l'usine pilote ouvertes au public a été sollicitée par les garantes.



Lieu : usine Sedif de Neuilly-sur-Marne

Date : 7 février 2025

Participants : 20

Rencontre n° 9

Webinaire - 23.4.25

Organisé le 23 avril 2025, ce webinaire a permis d'échanger autour de l'actualisation appelé par le porteur de projet « bilan économique et environnemental » du projet du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) avec l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) et l'Ensaie, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique de Paris. L'actualisation de ces études a fait l'objet d'une recommandation spécifique lors du Débat Public (recommandation 3.1). Le webinaire a prévu plusieurs interventions initiales : le premier Vice-président Sedif, Monsieur Luc Strehaiano ; les garantes de la CNDP ; Madame Sandrine Meynier, chargée de mission relation aux usagers Sedif. Ensuite Mesdames Coralie Duplan (Sedif), Emma Loguay (EJE) et Ilona Petit (INEC) ont pris la parole pour illustrer le cahier de charge, les buts de la recherche et la méthodologie adopté.

Le dernier temps fort a été dédié à la présentation des résultats à l'échelle des territoires et à l'échelle des personas : évaluation des réductions des dépenses, réduction de la consommation énergétique, réduction des émissions GES, réduction des déchets en plastique.

Chaque temps fort de présentation a été suivi par un temps d'échange : les participants pouvaient à la fois écrire leurs questions dans le chat ou demander la parole.

Soixante personnes étaient inscrites et cinquante ont participé. La vidéo du webinaire, ainsi que le support présenté, est disponible sur le site internet de la concertation. Les études sont également disponibles sur le même site. Un courriel a été envoyé aux participants pour les informer de la mise à jour du site internet.

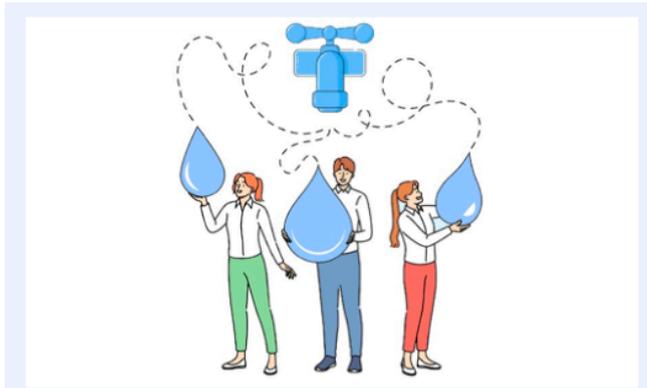
Les résultats des études ont fait l'objet d'un communiqué de presse qui a été repris par différents média¹⁵.

Lieu : plateforme internet

Date : 23 avril 2025

¹⁵ <https://www.h2o.net/breves-europe/projet-sedif-de-filtration-membranaire-hp.htm>

[Décarbonation : deux études pour le Sedif confirment un gain chez l'utilisateur - Environnement Magazine](#)



Participants : 50

site internet :

CLIEP : l'appel à candidatures est ouvert jusqu'au vendredi 16 mai 2025

<https://concertation-continue-sedif.fr/actualites/>

Les Commissions locales d'information sur la production d'eau potable (Clipep)

En réponse à la recommandation numéro 7.3 du débat public, le Sedif a décidé de prévoir la constitution des Clipep - Commissions locales d'information sur la production d'eau potable. Trois instances différentes, une par usine, sont prévues.

Ces organismes collégiaux s'inspirent des CLI – Commission Locale d'Information, structures d'information et de concertation obligatoire mise en place dès qu'il y a présence d'une installation nucléaire de base (INB). Les Commissions locales d'information ont été instituées par la loi relative à la « Transparence et à la sécurité nucléaire de 2006 » (dite loi « TSN ») et renforcées par la loi relative à la « Transition énergétique pour une croissance verte de 2015 »

Fin 2024, le règlement des Clipep a été approuvé par le Conseil Syndical (voir Annexe). Au mois de mars 2025, l'appel à candidature a été lancé : la récolte, à travers un formulaire à remplir disponible sur le site internet, reste ouverte jusqu'au le 16 mai 2025.

La Clipep est organisé en 6 collèges :

- Le collège des élus : comprenant 5 membres, dont le Président du SEDIF, qui est Président de droit,

Sont désignés par arrêté du Président du SEDIF :

- Le collège des représentants des associations de protection de l'environnement : comprenant 5 membres ;
- Le collège des représentants des experts représentant l'Autorité organisatrice (le SEDIF) et le maître d'ouvrage (la société Franciliane) : comprenant 5 membres
- Le collège des représentants des conseils de quartier : comprenant 5 membres
- Le collège des personnes désignées au titre de leurs compétences dans le domaine de :

- La représentation des intérêts économiques locaux : 5 membres (commerçants, Chambre de commerce et de l'industrie...);
 - La représentation du monde associatif : 5 membres (association de consommateur locale...);
 - La représentation des bailleurs : 5 membres (bailleurs sociaux...);
 - La représentation des riverains du projet : 5 membres.
- Les représentants des services de l'Etat dans la région et les départements intéressés : comprenant 5 membres : la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Voies Navigables de France (VNF), l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Les arguments exprimés

Cette section présente une synthèse des arguments suivant les différentes thématiques et identifie les questions qui demeurent floues et qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi

Préventif ou curatif : deux approches à mieux intégrer

Lors du débat public, l'une des discussions les plus animées sur les aspects environnementaux a porté sur le binôme curatif / préventif. L'approche curative se situe en aval et a un caractère principalement technologique qui vise à éliminer la pollution présente. L'approche préventive se situe en amont et prévoit des actions qui visent à réduire la pollution et protéger la ressource en eau.

L'attention portée par le public à cette question est restée forte au cours de cette année de consultation continue.

Ce thème a ressurgi lors de la table ronde organisée par le CESE, lorsqu'un participant a souligné que le projet du Sedif est un cas de « techno-solutionnisme », c'est-à-dire qu'il représenterait une réponse exclusivement technologique à un problème qui devrait être abordé différemment.

Toujours lors de la soirée de lancement de la concertation continue, un participant s'est interrogé sur la durée des échanges et l'efficacité des interventions, en demandant « quand il sera possible d'arrêter le curatif car le préventif aura été suffisant ». Selon des participants, l'engagement du Sedif dans le préventif n'est pas suffisant : le programme de protection de la ressource représente pour le SEDIF un engagement d'un dix-millième de l'engagement sur le curatif.

Les questionnements ont porté surtout sur le rôle de l'agriculture et les moyens pour soutenir l'agriculture biologique, la nécessité d'un engagement plus important du Sedif dans la protection de la ressource, l'exposition aux pesticides, le rejet des concentrats.

Une préoccupation qui reste constante : le rejet des concentrats et les risques pour l'environnement et pour la santé.

Par rapport à ces enjeux, la question qui reste ouverte, et à laquelle des réponses plus complètes doivent être apportées, concerne le choix de rejeter dans les cours d'eau les concentrés issus du traitement membranaire. Cette question a été posée, aussi bien lors de la soirée de lancement que lors du webinaire sur les bilan économique et environnemental (les bénéfices économiques du projet pour les usagers du Sedif), ainsi que lors des échanges entre les participants de la Cop EAU.

Lors de la soirée de lancement, un participant, face à la déclaration du vice-président du Sedif qui indiquait que « remettre le concentré dans le cours d'eau ne serait pas du grand-chose », a ajouté que « chaque agriculteur accusé de déverser des pesticides, ne représente aussi individuellement pas du grand-chose » et s'est ainsi interrogé si le SEDIF dispose « d'une étude montrant qu'il se situe sous la moyenne des exploitations agricoles qui rejettent les pesticides ; afin de savoir s'il est ou non neutre dans le milieu naturel ».

Cette controverse est revenue aussi dans le débat entre les participants à la COP Eau : certains participants appellent à une sanctuarisation législative forte des captages d'eau et à un renforcement de la protection des eaux superficielles. Par ailleurs, des inquiétudes ont été exprimées quant au manque d'implication de l'État face à certains acteurs privés ayant des intérêts économiques

À cet égard, une question plus technique a été soulevée lors de la soirée de lancement de la concertation continue. « Selon les données dont on dispose, on sait que l'eau n'est pas le principal facteur d'exposition de la population aux pesticides et aux PFAS : l'exposition moyenne est causée à 80 % par l'alimentation, 15 % par les aérosols et 5 % par l'eau

potable ». L'un des participants a demandé à Monsieur Coumul si le fait de remettre le concentrat dans l'eau n'augmentait pas le compteur d'exposition et si « ce rejet est une procédure logique et acceptable citoyennement pour un toxicologue ».

Le fonctionnement des membranes : un sujet qui mérite d'être clarifié et diffusé.

La technologie adoptée par le Sedif implique l'utilisation de membranes d'osmose inverse basse pression (OIBP) et de membranes de nanofiltration. La manière dont ce processus se déroule réellement, assurant une élimination efficace des micropolluants sans nécessiter de minéralisation ultérieure, n'est pas comprise par des participants.

Lors du débat public, ce sujet n'a été que partiellement abordé : pendant le débat public, l'appel d'offre était en cours et, pour cette raison, les spécifications techniques du projet n'étaient pas disponibles. Lors de la soirée de lancement, les représentants de Franciliane ont expliqué le fonctionnement de la technologie. Néanmoins, de nombreuses questions ont été posées et pour certains, le fonctionnement du système membranaire reste une « boîte noire ».

Par ailleurs, plusieurs questions ont été posées sur la durée de vie des membranes et leur recyclage. Un autre aspect sur lequel une réponse a été demandée concerne l'existence d'une filière nationale de production de membranes qui pourrait garantir l'indépendance du pays.

Impacts économiques et comportement des consommateurs

Le webinaire était consacré à la mise à jour des études présentées pendant le débat public sur les impacts économiques et environnementaux du projet. Les deux nouvelles recherches, menées par INEC et ENSAE ont globalement permis d'affiner les données qui confirment un effet positif sur les économies des usagers finaux.

Cependant, un élément critique demeure, et il concerne le comportement des consommateurs. En effet, la possibilité qu'un usager choisisse d'arrêter de boire de l'eau en bouteille, se tournant plutôt vers l'eau du robinet, après le traitement de filtration membranaire du Sedif (eau plus douce et sans chlore), reste un choix individuel qui ne peut être prédéterminé. Dans l'étude présentée, les consommateurs disposés à passer à l'eau du robinet sont estimés à environ 20 % du total. Pour certains participants, la manière dont cette estimation est faite n'est pas claire.

Les initiatives visant à promouvoir de nouvelles habitudes de consommation d'eau sont perçues positivement, mais laissent encore des doutes quant à leur efficacité. Les participants au webinaire doutent de la « plasticité des consommateurs de l'eau en bouteille » dont dépend pourtant l'efficacité du projet, et s'interrogent par exemple sur la possibilité d'un « marketing contre offensif des producteurs d'eau en bouteille ». C'est pourquoi, selon certains, « Les économies à venir restent très aléatoires ».

Une question qui revient souvent concerne l'obsolescence programmée des appareils ménagers et l'impossibilité d'y remédier.

Pour ce qui concerne les aspects purement économiques et financiers, les questions posées ont concerné surtout le pouvoir d'achat des usagers, le coût économique global et la consommation d'énergie, l'amortissement du projet, le manque d'investissement de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Eau douce : ne pas sous-estimer les risques.

Un dernier argument concerne la douceur de l'eau. Selon certains, les 10 degrés français promis pourraient être un élément risqué : l'eau pourrait s'avérer corrosive pour le réseau.

Gouvernance

Au cours de la Cop Eau, la nécessité d'organiser un « Grenelle de l'eau » a été rappelée.

Avis des garantes sur le déroulement de la concertation

Les relations avec le porteur de projet

Des échanges réguliers ont eu lieu entre les garantes et le Sedif au cours de cette première année : une réunion mensuelle. Les échanges en réunion se sont accompagnés de retours écrits (note de recommandations et mails).

Le dialogue avec le MO a été constructif et les recommandations des garantes ont conduit à des adaptations du dispositif durant l'année.

Diffusion d'une note publique

Les garant.es ont rédigé une note en juillet 2024¹⁶ pour accompagner le Maître d'Ouvrage au regard des engagements pris dans son rapport de décision à la suite du débat public. Cette note a préconisé au Sedif les contours d'une approche minimale pour la concertation continue en termes de calendrier, de modalité d'information, de rédaction d'un document d'information sur l'avancée du projet et les modalités de la concertation continue, de la rédaction d'un site internet, d'une newsletter, et des modalités de participation.

Le déroulement de la concertation

Une partie des préconisations des garantes a été suivie par le porteur de projet, en particulier pour ce qui concerne l'information et la communication : le site internet, le dossier de présentation de l'avancement du projet, les newsletters et les articles dans les magazines, permettant de toucher un public divers et varié.

Néanmoins, certains éléments d'information restent à approfondir et à affiner. L'implication des citoyens doit être intensifiée et rendue plus participative et inclusive.

Information du public

Un site internet permet une information et une participation effective des internautes

Un dossier de présentation rend compte de l'avancée du projet et des grandes lignes de la concertation continue.

Le tableau des demandes d'informations du public et les recommandations de l'équipe du débat public nécessitent d'être remis à jour régulièrement. Il pourrait être revu et davantage précisé afin de mieux refléter l'avancée du projet et permettre au public d'accéder plus facilement aux réponses.

Le choix technologique est présenté dans une vidéo pédagogique mais nécessite d'être expliqué au public. Cette vidéo explique clairement le processus de filtration. En février, un projet pilote a été installé à l'usine de Neuilly-sur-Marne afin d'évaluer l'efficacité du processus à travers l'analyse des données scientifiques collectées mais il n'y a pas eu de visites organisées dans le cadre de la concertation continue.

Parallèlement, il y a eu l'organisation d'un webinar sur le bilan économique qui n'était pas prévu pour le premier semestre 2025.

¹⁶ [Note-garantes-Approche-minimale-de-la-concertation-continue-du-SEDIF_-3-juillet-2024.pdf](#)

La communication :

Des articles de presse sont parus au début 2025, en particulier pour l'installation du site pilote au printemps 2024.

Un recrutement des membres pour les CLIPEPS de la concertation continue a été fait sur leur site internet, newsletter et réseaux sociaux.

Les études

Le porteur de projet a actualisé « Bilan économique et environnemental » ; deux études - l'un par le ENSAE, l'autre par l'INEC - ont été établis.

Des craintes en particulier concernant les concentrats avaient été exprimées lors du débat public. Elles sont toujours présentes lors de la concertation continue. Ce constat a renforcé l'importance d'expliquer les études en cours sur le concentrat, les hypothèses étudiées.

Le porteur de projet doit apporter des précisions pour les études suivantes :

- Réalisation de diagnostics sur site (études géotechniques et hydrogéologiques, analyses de pollution, diagnostics environnementaux
- Étude de bruit, étude foudre, diagnostic faune, flore, frayères, etc. ; • construction des unités pilotes (comme indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage, les études de conception comprennent une phase « pilote »).
- Poursuite des études détaillées pour l'alimentation en 225 kV des deux usines ;
- Poursuite de la concertation Fontaine pour le projet d'acheminement des câbles 225 kV jusqu'aux usines du SEDIF.
- Précisions sur les enquêtes publiques.

Les actions pour la protection de la ressource en eau ont été renforcées

- Le Sedif a pris officiellement la compétence Gestion et Préservation de la ressource en novembre 2023.
- Le porteur de projet réfléchit à des groupes d'experts pour proposer des actions sur le long terme sur la protection des ressources superficielles du SEDIF pour répondre à cet enjeu de protection de l'eau en amont.

La participation du public

Les garantes constatent à l'issue de cette première année de la concertation continue, une mobilisation d'acteurs déjà impliqués dans le débat public avec une présence constante des associations environnementales. La mobilisation quantitative reste faible en termes de nombre de participant.e.s et des difficultés ont été rencontrées pour mobiliser le grand public.

Il est à noter parfois une communication tardive.

La participation du public nécessite d'être renforcée par des formats qui favorisent les échanges entre participant.es. L'approche choisie a été plutôt descendante.

Les rencontres vers les publics éloignés de la concertation nécessitent d'être renforcées, elles doivent aussi proposer des formats plus inclusifs et participatifs afin de permettre aux citoyen.nes d'exprimer leurs avis (questions, avis/ observations, propositions).

Le calendrier de la concertation continue

Le porteur de projet a proposé dans son dossier calendrier qui correspond en partie à ce qui a été mis en œuvre, il est nécessaire :

- d'accélérer l'organisation du Clipep (la première réunion du CLIPEP à Méry sur Oise était prévue pour le premier semestre 2025),
- d'augmenter le nombre de débats mobiles et de réunions publiques.,
- d'organiser au moins une réunion publique.

La suite de la concertation continue et les prochaines étapes du projet

Les prochaines étapes de la concertation continue

Organiser des rencontres sur chaque périmètre des usines

Lancer la première CLIPEP pour chaque usine

De plus, le porteur de projet s'est engagé pour 2025 à apporter des précisions sur l'approfondissement du traitement des concentrats

Les outils de la concertation : pour continuer d'assurer la diffusion de l'information et le dialogue avec le public :

- Mettre à jour les dépliants d'information sur le projet et la concertation continue et assurer leur déploiement lors des événements.

- Poursuivre la communication de la concertation continue sur la newsletter du Sedif, sur le site internet et les 3 communes du projet.

- Continuer d'informer le public

- Continuer de répondre aux questions et aux contributions du public via le site internet et aux questions reçues par courriel

Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet

Nouvelles préconisations

Tirer le meilleur parti du projet pilote

Le projet pilote est une excellente occasion de bien comprendre le fonctionnement technologique du projet. Les garantes recommandent d'organiser des visites régulières à destination des écoles, des citoyens, des acteurs, des associations, à commencer par les membres des Commissions locales d'information. Les Clipeps peuvent être un outil précieux pour diffuser l'information et promouvoir ces visites.

Actualisation des préconisations et recommandations du Débat Public

Démarrage des travaux des Clipeps

Le calendrier prévoit l'organisation de la première réunion du Clipep de Méry-sur-Oise au premier semestre 2025. A ce jour (juin 2025), la composition effective de la commission est attendue ainsi que la convocation à la première réunion.

Les garantes préconisent de mettre en place un travail participatif avec les CLIPEP sur des sujets majeurs.

Organiser un atelier sur la protection des ressources en eau

Le thème de la protection des ressources en eau est considéré comme extrêmement important. La décision du Sedif de prendre officiellement cet engagement est pertinente, mais il convient de préciser ce qu'il signifie et quelles sont les actions concrètes qui en découlent à court, moyen et long terme. Il est recommandé d'organiser un atelier en présentiel afin que les participants puissent poser des questions, émettre des avis, faire des propositions pour enrichir les actions prévues.

Approfondir la question du comportement des usagers : études, tables rondes, ateliers

La question du changement des habitudes et des comportements est jugée tout aussi pertinente par les participants. Il est recommandé d'organiser une table ronde avec des psychologues et des sociologues pour aborder toutes les questions complexes autour de ce sujet. Puis proposer un atelier avec des travaux en sous-groupes avec les participants.

Élargir les publics et le périmètre de la concertation continue :

Le public doit être réuni régulièrement. Les garantes préconisent de veiller à élargir les publics à la région parisienne et ne pas se limiter aux périmètres des 3 sites.

Pour atteindre l'objectif visé, les garantes préconisent une multiplication des occasions de dialogue informel : aller dans des conseils de quartier et des conseils de développement, organiser des rencontres avec des étudiants, etc. Des rencontres pourraient être proposées dans les différents quartiers voisins des 3 usines, dont les profils socio-démographiques sont différents.

Veiller à communiquer et associer les associations, en particulier les associations des usagers, déjà impliquées dans la CCSPL.

Un questionnaire pourrait être proposé aux participants pour identifier leurs besoins et

attentes par rapport à la concertation continue.

Également, une maison du projet pourrait être prévue.

Proposer des formats plus participatifs

- Réunion publique d'information,
- Atelier (travail en sous-groupe),
- Word café,
- Débats mobiles,
- Micro-trottoir,

Renforcer information et communication

Maintenir le site internet de la concertation continue, mettre à jour constamment le socle documentaire, poursuivre l'envoi des newsletters à travers le fichier Sedif, intégrer de manière systématique sur le site internet les questions reçues et les réponses.

Veiller à envoyer des invitations suffisamment tôt, avec des relances, et varier les canaux de communication

Veiller à une communication plus importante sur les réseaux sociaux et plus largement dans les médias à l'échelle des départements Seine, Marne, Val d'Oise, régionale Île-de-France, voire nationale (intégrer une mention sur la concertation continue lorsque vous rédigez des articles pour le projet du Sedif).

Veiller à partager le premier rapport intermédiaire des garantes, par une diffusion sur le site internet sur le site de la concertation continue, à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation continue, aux élus des territoires concernés, à la presse régionale et spécialisée, aux autorités compétentes amenées à intervenir dans la suite de la procédure et dans la décision (autres services de l'État, autorité environnementale, etc.). Il sera également publié sur le site internet de la CNDP¹⁷.

Réaliser les études prévues et diffuser les résultats

Préciser les études en cours et les résultats attendus. En particulier, sur :

- Les rejets de concentrats, leurs impacts et leur traitement ;
- Les questions sanitaires, notamment les impacts des micropolluants sur la santé humaine et les écosystèmes et celles portant sur l'environnement.

¹⁷

<https://www.debatpublic.fr/parisante-campus-restructuration-et-extension-du-val-de-grace-paris-en-vue-de-realiser-un-campus>

Liste des annexes

- Annexe 1 : Décision de Nathalie Durand comme garante de la concertation continue du Sedif « Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable (SEDIF) », 10 janvier 2024
- Annexe 2 : Décision d'Agnese Bertello comme garante de la concertation continue du Sedif « « Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable (SEDIF) », 14 février 2024.
- Annexe 3 : Annexe 3 : Avis de la CNDP du 10 janvier portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations de la CPDP
- Annexe 4 : Organisation générale de la concertation continue 2024-2025
- Annexe 5 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes et réponses apportées par le Sedif
- Annexe 6 : Calendrier de l'opération et de la concertation continue

- Annexe 1 : Décision de Nathalie Durand comme garante de la concertation continue du Sedif « Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable (SEDIF) », 10 janvier 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 5 / EAU_PURE / 7 du 10 janvier 2024 relative au projet « Eau Pure » du SEDIF

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
Vu sa décision n°2022/109/EAU_PURE/1 du 7 septembre 2022 décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Ile-de-France, intitulé par le maître d'ouvrage « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » ;
Vu le compte-rendu de la commission particulière du débat public et le bilan du président de la CNDP en date du 20 septembre 2023 ;
Vu la décision des maîtres d'ouvrage EDF et RTE envoyée le 16 novembre 2023 à la Commission nationale suite au compte-rendu et au bilan du débat public et tirant les enseignements de ce débat public ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

La Commission nationale prend acte du compte-rendu de la commission particulière du débat public et du bilan du président de la CNDP en date du 20 septembre 2023.

Article 2

La Commission nationale prend acte de la réponse des maîtres d'ouvrage de novembre.

Article 3

Mme Nathalie DURAND est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

Article 4

Les maîtres d'ouvrage transmettront à la CNDP les modalités envisagées de l'information et de la participation du public.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2024.

Le président
M. Papinutti

- Annexe 2 : Décision d'Agnese Bertello comme garante de la concertation continue du Sedif « Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable (SEDIF) », 14 février 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 35 / EAU_PURE / 8 du 14 février 2024 relative au projet « Eau Pure » du SEDIF

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
Vu sa décision n°2022/109/EAU_PURE/1 du 7 septembre 2022 décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Île-de-France, intitulé par le maître d'ouvrage « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » ;
Vu sa décision n° 2024/5/EAU_PURE/8 du 10 janvier 2024 prenant acte du compte-rendu du débat, du bilan du président de la CNDP, de la réponse des maîtres d'ouvrage, et désignant Mme Nathalie Durand garante jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;
Vu le compte-rendu de la commission particulière du débat public et le bilan du président de la CNDP en date du 20 septembre 2023 ;
Vu la décision des maîtres d'ouvrage EDF et RTE envoyée le 16 novembre 2023 à la Commission nationale suite au compte-rendu et au bilan du débat public et tirant les enseignements de ce débat public ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Agnese BERTELLO est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet, en complément de Mme Nathalie DURAND, précédemment désignée le 10 janvier 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 février 2024.

Le président
M. Papinutti

Annexe 3 : Avis de la CNDP du 10 janvier portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations de la CPDP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Avis n° 2024 / 6 / EAU_PURE / 8 du 10 janvier 2024 relative au projet « Eau Pure » du SEDIF

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8, l'article L. 121-9 et l'article L121-14 relatif à la phase postérieure au débat public

Vu le compte-rendu de la commission particulière du débat public et le bilan du président de la CNDP en date du 20 septembre 2023 ;

Vu la décision des maîtres d'ouvrage SEDIF et RTE envoyée le 16 novembre 2023 à la Commission nationale suite au compte-rendu et au bilan du débat public et tirant les enseignements de ce débat public ;

après en avoir délibéré,

CONSTATE QUE :

dans leur rapport, les maîtres d'ouvrage ont abordé tous les sujets soulevés dans le compte rendu et le bilan du débat public, apportant parfois des réponses partielles aux arguments soulevés par le public et aux recommandations de la commission particulière du débat public ;

la poursuite du projet et les grands principes de sa mise en œuvre, notamment son envergure, ses coûts et impacts, sont confirmés par les maîtres d'ouvrage dans leur globalité, sans attendre l'actualisation des études discutées lors du débat public, et sans engager davantage de discussions avec les autres autorités organisatrices de l'eau en Île-de-France ;

les maîtres d'ouvrage ont parfois procédé à des simplifications des propos du public, et n'ont pas toujours tenu compte de toutes les nuances et complexités des arguments exprimés pendant le débat;

les maîtres d'ouvrage s'engagent toutefois à actualiser ou réaliser plusieurs études, afin d'approfondir la question des impacts du projet, notamment ceux liés aux rejets de concentrats sur le milieu naturel, dont la date doit être précisée et, en 2026, aux économies qui compenseraient, selon eux, le surcoût à payer pour les usagers ;

les maîtres d'ouvrage ont décidé, lors de leur Comité du 16 novembre 2023, de prendre explicitement la compétence « protection de la ressource » afin de renforcer leurs actions en la matière. Ils souhaitent notamment engager une réflexion de long terme sur la protection de leurs ressources superficielles à l'échelle de la globalité des bassins versants hydrographiques les concernant ;

en termes de participation du public, les maîtres d'ouvrage souhaitent engager une démarche de transparence à l'égard des usagers en créant notamment des « Commissions locales d'information sur la production d'eau potable (CLIPÉP)» autour des trois usines concernées et étudier la possibilité de renforcer la participation du public dans les instances de gouvernance du SEDIF ;

RECOMMANDE QUE :

le tableau des réponses publié par les maîtres d'ouvrage au compte-rendu du débat public soit revu et davantage précisé afin de mieux refléter le contenu de leur document et permettre au public d'accéder plus facilement aux réponses ;

les maîtres d'ouvrage avancent dans la mise en œuvre de leur projet avec des engagements précis et transparents, entamant avec les garants et garantes une discussion approfondie, et en publiant notamment sur leur site internet un calendrier clair des différentes échéances auxquelles le public pourra avoir accès à de nouvelles informations concernant le projet, notamment le calendrier des études et participer à l'élaboration du projet ;

les diverses études annoncées puissent être mises en œuvre au plus tôt et avant que la procédure de choix du futur délégataire du projet d'amélioration de la qualité des eaux du SEDIF n'aboutisse, afin que les données de ces études puissent être prises en compte par le futur nouveau délégataire ;

les travaux des groupes d'experts annoncés et les avancées de la réflexion de long terme sur la protection des ressources superficielles du SEDIF fassent l'objet de mises à jour publiques et régulières concernant leur avancement de la part des maîtres d'ouvrage ;

les questions sanitaires, notamment les impacts des micropolluants sur la santé humaine et les écosystèmes et celles portant sur l'environnement, notamment les impacts des rejets de concentrats liées au projet soient davantage explicitées et les études soient lancées sans délai à l'initiative du SEDIF ;

les rejets de concentrats, leurs impacts et leur traitement, notamment la question de la récupération dans une bache spécifique des effluents de produits de lavage des membranes, soient davantage étudiés et ces informations divulguées au public ;

les bilans économiques et environnementaux de décarbonation soient actualisés et rendus publics dès que possible selon les recommandations faites lors du débat public, sans attendre la fin des études de conception en 2026, puisque le débat public a permis de souligner des réserves quant aux méthodes utilisées et aux informations communiquées concernant un gain économique pour les usagers ;

le coût et le financement de l'ensemble du cycle de vie du projet soit précisé au plus vite après la désignation du concessionnaire ;

dans la continuité du débat public, les modalités de la concertation continue se ne se limitent pas aux territoires concernés par les 3 usines incluses dans le projet, mais associent pleinement les publics des territoires des autres autorités organisatrices d'Île-de-France.

Fait le 10 janvier 2024.

Le président

M. Papinutti

Annexe 4 : Organisation générale de la concertation continue 2024-2025

Outils	Fréquence	Modalités d'organisation	Participation/composition
Réunion de lancement de la concertation continue	1 au lancement	SEDIF	SEDIF Associations de proximité Citoyens Élus
Réunion publique	1 par an minimum	SEDIF	SEDIF Élus Associations Citoyens
Webinaire	1 par an minimum	SEDIF	SEDIF
Journées portes ouvertes (matinée à l'occasion des Journées du patrimoine)	1 par an par site	SEDIF	Tout public
Visites de site	À la demande	SEDIF	Demandeur
Rencontres mobiles	2 par an au minimum	SEDIF	SEDIF Citoyens

	2024			2025	
	Oct.	Nov.	Dec.	Semestre 1	Semestre 2
Les instances					
CCSPL	18 octobre		Date à définir		
CLIEP			Validation du règlement des CLIEP par le Comité Syndical	1 ^{er} CLIEP Méry	1 ^{er} CLIEP Choisy et 1 ^{er} CLIEP Neuilly
Les rencontres					
Réunion de lancement Information sur le projet		13 novembre			
Rencontres mobiles		15 novembre Village semi-marathon de Boulogne Billancourt		X	X
Journée du patrimoine					20 septembre
Réunion publique					X
Webinaire				X	
Les moyens de communication					
Site de la concertation continue	Communication au fil de l'eau (actualités, contributions, etc.) accessible via l'URL : https://concertation-continue-sedif.fr				
Newsletter	Mensuelle				
Inf'Eau	Trimestriel				
Réseaux sociaux	Communication au fil de l'eau				
Dossier de présentation	Mis en ligne sur le site dédié au moment de la réunion de lancement – disponible tout au long de la concertation continue				
Film de présentation du projet	Mis en ligne sur la chaîne YouTube du SEDIF et sur le site dédié au moment de la réunion de lancement – disponible tout au long de la concertation continue				

Annexe 5 : Actualisation du tableau des demandes de précisions et recommandations de l'équipe du Débat Public et des réponses apportées par le Sedif

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires au débat public			
DEMANDES DE CLARIFICATION / PRÉCISION	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Enjeux sanitaires			
Expliciter le programme de recherche prévu dans les années à venir sur les effets, molécule par molécule, sur la santé humaine, d'une exposition aux pesticides et à leurs métabolites (eau, alimentation, air...), sur lequel pourront s'appuyer d'éventuelles évolutions, régulières, de la réglementation	Le SEDIF va poursuivre son programme analytique actuellement en place. En revanche, il n'est pas de sa compétence de conduire seul des études de portée générale sur les effets sanitaires d'une molécule, dont les résultats bénéficient à l'ensemble de la communauté responsable de la production d'eau potable.		Action continue

<p>Expliciter les effets pour la santé humaine de la diminution du chlore et du calcaire dans une eau potable issue d'un processus de production intégrant la nouvelle étape de « filière membranaire haute performance » telle qu'envisagée par le SEDIF.</p>	<p>Diminution du calcaire: Il n'y a aucune raison scientifique qui indiquerait qu'une eau dont la concentration en calcium serait comparable à celle de l'eau déjà distribuée dans plusieurs villes françaises pourrait avoir un impact négatif sur la santé des usagers. La baisse de la concentration de calcium donc de calcaire permettra de diminuer les désagréments dermatologiques des usagers (irritations cutanées + démangeaisons). Diminution du chlore : Le chlore forme des sous-produits de chloration potentiellement cancérigènes comme les THM et les chlorates, 2 substances qui questionnent le SEDIF. L'intérêt principal de délivrer une "eau sans chlore" est donc sanitaire. Tendre vers une réduction importante, voire la suppression du chlore dans l'eau potable permettrait de préserver les usagers des risques induits par les sous-produits de chloration.</p>		<p>Explication données ci-contre et pas d'action complémentaire prévue à ce jour</p>
--	---	--	--

Enjeux environnementaux			
<p>Préciser l'impact de chacun des rejets de concentrats des 3 usines sur les milieux naturels et sur tous les usages en aval en incluant différents scénarios climatiques (y compris plusieurs scénarios de prévision pour les débits d'étiage) et plusieurs propositions de traitement des concentrats. Ces précisions pourraient venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics</p>	<p>Le SEDIF bénéficie déjà d'un retour d'expérience sur le traitement membranaire par nanofiltration de l'usine de Méry-sur-Oise. La société BIOMAE qui évalue l'impact des rejets de l'usine met en évidence une absence de toxicité sur le milieu récepteur. Les bioessais sont également réalisés sur les 2 autres usines pour constituer un état zéro et seront poursuivis dans les prochaines années pour s'assurer de l'absence d'impact des rejets sur le milieu naturel. Depuis 2019, le SEDIF échange avec les services de la police de l'eau de la DRIEAT pour partager les projections de la qualité des futurs rejets et évaluer leur acceptabilité sur les milieux récepteurs tout en prenant en compte le réchauffement climatique. Les résultats projetés indiquent que les rejets ne dégraderaient pas les milieux récepteurs.</p> <p>Le SEDIF a sollicité le BRGM pour qualifier l'incidence du réchauffement climatique et la baisse des débits d'étiage sur les concentrations en polluants des ressources et mettre en évidence des paramètres dont les concentrations futures pourraient rendre la ressource non compatible avec les filières de potabilisation actuelles. Cette étude a été lancée en septembre</p>		<p>Les études d'impact des rejets des refus membranaires des 3 usines sur les milieux naturels sont intégrées dans les Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Elles seront rendues publiques lors des enquêtes publiques qui débuteront T4 2025.</p>

	<p>2023 pour une durée d'environ 2 ans. Les données retenues seront confrontées à une seconde étude sur la base du projet retenu. Cela permettra de caractériser les impacts éventuels des rejets des futurs traitements membranaires sur les milieux récepteurs et les autres usines d'eau potable situées en aval. Dans son rapport de décision, le SEDIF avait indiqué débuter des échanges exploratoires avec le SIAAP (en cours).</p>		
<p>Détailler les campagnes prévues, en direction des actrices et acteurs économiques et des particulier.e.s, visant à la sensibilisation sur la consommation et le prélèvement d'eau dans un objectif de sobriété hydrique en cohérence avec le Plan Eau. Pour les usager.e.s en particulier, expliciter les campagnes incitant à la réduction de la consommation d'eau en bouteille (afin de faciliter les changements de comportements)</p>			<p>Action continue du SEDIF auprès des différentes cibles (grand public, scolaires, salariés, CCAS...)</p>

Enjeux socioéconomiques			
<p>Préciser le coût actualisé du projet et l'évolution prévisible du prix de l'eau à moyen et long terme, incluant l'impact de l'inflation et des coûts de l'énergie et en passant d'une démarche « coûts évités » à une « analyse coûts-bénéfices » (ACB).</p>	<p>À la suite de l'attribution de la concession de service public, le coût du projet a été actualisé dans le document de présentation de la stratégie de concertation continue. Le coût d'investissement du projet est réévalué à 1,07 milliard d'euros par rapport à l'estimation présentée lors du débat public (870 M€). Cette estimation, issue des études de faisabilité, datait de mars 2021. La différence de coûts est due en grande partie aux augmentations des prix des matières premières et de l'énergie.</p> <p>Le SEDIF ne peut que rappeler et actualiser/renforcer ce qui a été exposé dans le dossier de présentation du projet concernant l'évaluation du projet et la prise en compte de l'impact de l'inflation.</p> <p>En revanche, la valorisation des impacts écologiques, des risques ou gains sur le plan sanitaire ou des effets sociétaux dépasse le simple cadre du projet du SEDIF.</p>		<p>Pas d'action complémentaire prévue. Notre réponse est à retrouver ci-contre.</p>

<p>Expliciter de manière détaillée et complète les bénéfices en termes économiques, pour les usager.e.s, d'une eau sans calcaire et sans chlore, prenant en compte la réalité de tous les usages. Cette évaluation pourrait venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics.</p>	<p>Le SEDIF a déjà réalisé une estimation des gains socio-économiques du projet pour ses usagers à travers 2 études (une réalisée avec le cabinet Deloitte en 2019 et l'autre par le cabinet In Extenso Innovation Croissance en 2023) Suite aux recommandations de la CNDP, le SEDIF envisage de renforcer les premières analyses menées avec des données issues de l'offre du concessionnaire retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'issue de l'attribution du contrat de concession de service public (2024) - puis au terme de la réalisation du projet (2030) <p>Concernant la première échéance, l'actualisation du bilan économique et écologique du projet d'amélioration de la qualité d'eau du SEDIF a été lancée en juillet 2024. Le SEDIF a fait le choix de confier cette actualisation à deux entités distinctes, l'Institut National de l'Economie Circulaire et l'ENSAE Junior Etudes, pour confirmer ou réévaluer les résultats obtenus précédemment. Les résultats de ces études ont été présentés lors d'un webinaire le 23 avril 2025.</p>		<p>Le SEDIF a organisé un webinaire de restitution des 3 études le 23 avril dernier. 50 participants. Le replay est disponible sur YouTube et sur le site de la concertation continue.</p>
---	---	--	--

Enjeux de proximité			
<p>Préciser les pistes de diversification des voies d'acheminement des matériaux pour les travaux, notamment les voies fluviales mais aussi, éventuellement, les voies ferrées</p>	<p>Tant pour le SEDIF que pour RTE, le transport des déblais ou matériaux par voie fluviale, ou tout du moins la diversification des voies d'acheminement, sont des mesures d'atténuation étudiées pour limiter les rotations de camion et la gêne à la circulation.</p>		<p>Présentation des actions d'atténuation de l'impact des chantiers dans les Dossiers de Demande d'Autorisation Environnementale.</p>

<p>Clarifier la stratégie de non-artificialisation des sols (réutilisation ou extension de bâtiments existants...) concernant les nouveaux bâtiments prévus.</p>	<p>Le SEDIF porte une attention particulière au respect des objectifs de la zéro artificialisation nette, limitation de l'imperméabilisation et artificialisation de ses sites.</p> <p>Le SEDIF privilégie la réutilisation de bâtiment existant ou leur déconstruction pour construction de nouvel ouvrage et prévoit des aménagements qualitatifs végétalisés autour de ceci pour limiter l'imperméabilisation des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méry-sur-Oise : le bâtiment existant sera réutilisé - Choisy-le-Roi : construction sur une zone en partie artificialisée, un aménagement végétalisé est prévu. - Neuilly-sur-Marne : construction sur une zone non-artificialisée, un aménagement végétalisé autour du bâtiment est prévu et la frange boisée en limite de parcelle sera maintenue. <p>Franciliane, délégataire du SEDIF, a par ailleurs engagé une étude dans le cadre de la compensation volumétrique de crue qui sera réalisée dans le cadre du projet de construction de Neuilly-sur-Marne. A ce titre, certaines zones actuellement imperméabilisées seront désimperméabilisées. Cette étude sera intégrée au DDAE de Neuilly-sur-Marne.</p>		<p>Présentation de la compensation volumétrique de crue dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale de l'usine de Neuilly-sur-Marne.</p>
--	--	--	---

Recommandations portant sur les modalités d'information et de participation des participant.e.s			
<p>Préciser explicitement, en l'intégrant au processus d'autorisation du projet, l'impact de la mise en service de la « filière membranaire haute performance » dans les 3 usines du SEDIF sur l'ensemble du système de gestion de l'eau de l'Île-de-France. Cette évaluation pourrait venir d'une étude indépendante dont les résultats seraient publics. Pourraient être étudiés, notamment : l'impact sur l'interconnexion de secours/les canalisations, l'impact des rejets de concentrats sur les usines en aval, l'impact sur le prix de l'eau des autres AO, les conséquences de la non-réalisation du projet...</p>	<p>La mise en œuvre du traitement membranaire sur les 3 usines principales du SEDIF ne remet absolument pas en cause les principes de solidarité et d'échange d'eau entre les différents acteurs franciliens. L'eau potable, distribuée à l'horizon 2030 sur le périmètre du SEDIF, respectera strictement et en permanence la réglementation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le paramètre chlore : l'installation de points de chloration aux points de livraison ou d'interconnexion avec le réseau du SEDIF, qui n'en sont pas déjà équipés, permettra de respecter les consignes de taux de chlore souhaités par l'acteur voisin distribuant l'eau potable. - Pour la minéralité, l'eau est aujourd'hui et sera demain à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustante. Pour rappel, l'eau qui sera distribuée sur l'ensemble du territoire du SEDIF aura une dureté comprise en 8 et 10 °f (eau douce non dénuée de minéraux) et un pH d'environ 8. Les caractéristiques minérales n'engendreront donc pas de corrosion des canalisations ni de dissolution du calcaire déjà présent dans les tuyaux. En ce qui concerne les rejets de concentrats, le SEDIF a sollicité le BRGM pour 		<p>Le SEDIF a lancé le 29 avril 2025 un appel d'offres relatif à une étude générale de préfiguration des plans d'actions de protection de la ressource en amont des prises d'eau du SEDIF. Les candidats ont jusqu'au 12 juin pour déposer leur offre. Consultation à retrouver sur la plateforme Maximilien https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/910033?orgAcronyme=sedif</p>

	<p>qualifier l'incidence du réchauffement climatique et de la baisse des débits d'étiage sur les concentrations en polluants des ressources et mettre en évidence des paramètres dont les concentrations futures pourraient rendre la ressource non compatible avec les filières de potabilisation actuelles. Cette étude a été lancée en septembre 2023 et sera rendue publique. Dès l'attribution du contrat de concession et afin que les résultats soient en parfaite adéquation avec le projet, les données de l'offre retenue seront confrontées, dans le cadre d'une seconde étude restant à attribuer, aux projections qualitatives et quantitatives évaluées dans le cadre d'étude évoquées ci-avant. Cela permettra de caractériser les impacts éventuels des rejets des futurs traitements membranaires sur les milieux récepteurs et les autres usines d'eau potable situées en aval.</p> <p>- En ce qui concerne l'impact potentiel sur le prix pratiqué aux autorités organisatrices voisines, trois configurations existent : l'impact sera nul pour les conventions traitant des situations de secours ; pour les conventions de vente d'eau en gros actuellement en vigueur et portant sur des volumes significatifs, le prix proposé tient déjà compte des surcoûts</p>		
--	---	--	--

	spécifiques liés à la présence d'une filière de traitement membranaire à Méry-sur-Oise ; et cette question sera une des bases des discussions avec tout nouvel acheteur à l'avenir.		
Mettre en place des outils de communication qui garantissent une information accessible, transparente, complète et opportune, à la fois traditionnelle et en ligne, pour le suivi du projet, s'il est mis en œuvre.	Le SEDIF considère qu'une communication appuyée et segmentée est nécessaire pour présenter et échanger sur ses projets, en particulier l'amélioration de sa filière de traitement de l'eau. La communication de proximité sera rythmée par le déploiement géographique du projet et chaque catégorie d'utilisateurs aura une communication et une approche spécifique. Les utilisateurs particuliers constituent une cible majeure dans ce projet.		Durant toute la concertation continue, le SEDIF a communiqué sur l'ensemble de ses canaux : création d'un site Internet dédié, réseaux sociaux, vidéos, newsletters, magazines...
Mettre en place, dans le cadre de la concertation continue qui fera suite au débat public, si le projet est mis en œuvre, un comité de suivi du projet, composé d'utilisateurs volontaires, pour élaborer : - Le cahier des charges des études à venir (indiqué par les responsables du projet et/ ou proposé par le public) et de leur suivi ; - Le plan de chantier et le suivi de la phase travaux si le projet se poursuit. Ce comité de suivi de projet comprendrait également un.e correspondant.e du SEDIF et un.e correspondant.e de RTE, qui	Le SEDIF s'engage en instaurant des « Commissions Locales d'Information sur la Production d'Eau Potable » (CLIEP), en s'inspirant des CLI (« Commissions Locales d'Information »), dispositif innovant jamais mis en place dans le domaine de l'eau potable à ce jour. Le SEDIF va promouvoir la constitution de trois instances distinctes : - une « CLIEP Choisy-le-Roi » ; - une « CLIEP Neuilly-sur-Marne » ; - une « CLIEP Méry-sur-Oise ». Le SEDIF souhaite confier les présidences de ces trois « CLIEP » à des		L'appel à candidatures pour les CLIEP a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'un relais de communication dans les magazines municipaux de Choisy, Méry et Neuilly. Compte-tenu du temps déployé pour finaliser la constitution des CLIEP par les maires, l'exercice étant délicat à quelques mois du renouvellement des conseils municipaux, et du démarrage prochain de l'enquête publique avec notamment 6 réunions

<p>seraient en charge de faire le lien, de manière continue, entre le comité de suivi et les responsables du projet.</p>	<p>élus locaux, qui pourraient être les maires des communes d'implantation des 3 usines. Seront associés en priorité les élus locaux du secteur de chaque « CLIPEP » (dont les délégués du SEDIF membres de droit), des experts du SEDIF, des représentants de l'État déconcentré, des représentants d'associations de protection de l'environnement ; des représentants des usagers et des citoyens, et des riverains des usines, des personnalités qualifiées reconnues pour leur expertise technique dans le domaine de l'eau potable, de l'environnement ou de la santé publique.</p> <p>Le règlement de ces instances a été rédigé courant 2024 et a été soumis à la délibération des élus du SEDIF à l'occasion du Comité Syndical du 19 décembre 2024.</p> <p>L'appel à candidature a été lancé fin février 2025 jusqu'à mi-mai 2025.</p> <p>Enfin, pour assurer des moyens à la hauteur des enjeux, une demande de cofinancement du projet de mise en œuvre de ces trois futures Commissions locales d'information sur la production d'eau potable (CLIPEP) par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sera étudiée par le SEDIF.</p>		<p>prévues sur les zones des 3 usines, il apparaît préférable pour le SEDIF d'organiser les CLIPEP après le renouvellement de nos instances, en 2026.</p>
--	--	--	---

<p>Élaborer des propositions sur la composition, le rôle et les responsabilités des différents acteurs et actrices au sein de la gouvernance du SEDIF (instances administratives et décisionnelles), afin d'y renforcer la représentation des citoyens et des associations, et aboutir à une gouvernance élargie. Ces propositions pourraient émaner, par exemple, d'une convention citoyenne.</p>	<p>Le SEDIF obéit à un certain nombre de règles extrêmement précises découlant notamment du Code général des collectivités territoriales. Cette proposition d'élargissement de la gouvernance paraît inadéquate en vue des textes en vigueur. Le SEDIF ne peut accéder favorablement à cette proposition. En revanche, le Syndicat a bien prévu des phases de concertations avec les riverains.</p> <p>S'agissant de la proposition de renforcement de la représentation des usagers et des associations, le SEDIF va créer un groupe de travail sur le sujet et faire analyser cette proposition par son conseil juridique.</p>		<p>Pas d'action complémentaire prévue. Notre réponse est à retrouver ci-contre.</p>
--	--	--	---

